

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2025
COMMUNE DE MAILLY-LE-CAMP

La réunion a débuté le 11 février 2025 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur ROBERT Jean-Claude.

Membres présents :

Madame BESSE Flavie
Monsieur BOSSAT Thierry
Madame BRACQ Catherine
Monsieur CUSATI Adrien
Madame FOY Virginie
Madame GUILLEMAILLE Lucie
Monsieur GUILLEMAILLE Philippe
Madame LAMBERT Patricia
Monsieur MICHONNEAU Philippe
Monsieur MORETTI Angelo
Monsieur REMY Dominique
Madame REMY Laurence
Monsieur ROBERT Jean-Claude
Madame SAUTIERE Virginie

Membres absents représentés :

-

Membres absents :

Madame AUZOUX Agnès
Monsieur BÉQUET Christophe
Monsieur QUINZIN Eric
Monsieur TRIBOU Arnaud

Secrétaire de séance : Monsieur CUSATI Adrien

Le quorum (plus de la moitié des 18 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2025_05 - Installation d'un nouveau moteur ventilateur sur la hotte de la cuisine de la salle du Jard
2025_06 - Convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur GRDF
2025_07 - Création d'un poste permanent à temps complet qui peut être occupé par un agent relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
2025_08 - Subvention exceptionnelle au Comité Souvenir Français - Monument OPEX de Mailly-le-Camp
2025_09 - Décisions du Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal
- Questions diverses

2025_05 - Installation d'un nouveau moteur ventilateur sur la hotte de la cuisine de la salle du Jard

Considérant l'intervention de la société SDI Ventilation à la salle du Jard pour l'entretien (dégraissage) des installations en cuisine au mois de janvier dernier ;
Considérant les conclusions de cette intervention déclarant le moteur de la hotte hors service ;
Vu le devis proposé pour le démontage du moteur hors service de la hotte et son remplacement ;
Le Conseil municipal décide de retenir la proposition de la société SDI Ventilation pour le remplacement du moteur de la hotte de la salle du Jard hors service pour un montant de 1 482,94 € soit 1 779,53 € TTC comprenant pièces et main d'œuvre.

14 voix pour

2025_06 - Convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur GRDF

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'au travers du projet "Compteurs Communicants Gaz", GRDF s'engage dans une démarche d'efficacité énergétique orientée vers le consommateur et poursuivant deux objectifs majeurs :

- développer la maîtrise de l'énergie,
- améliorer la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients.

Dans ce contexte, GRDF s'est rapproché de la commune afin d'établir une convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur.

La convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition au profit de GRDF d'un emplacement qui servira de site d'émission et de réception de signaux radioélectroniques nécessaires au bon fonctionnement des équipements et systèmes de comptage automatisé.

La convention est conclue pour une durée initiale de vingt (20) ans à compter de sa signature. Elle pourra être renouvelée après accord entre les deux parties aux mêmes termes et conditions pour des périodes successives de 4 ans, à moins qu'elle ne soit dénoncée par l'une ou l'autre des parties.

En contrepartie de l'hébergement des équipements, GRDF s'engage à verser une redevance annuelle globale et forfaitaire d'un montant de 50 euros réévalué chaque année.

Le Conseil municipal, autorise monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et approuve le versement de la redevance annuelle globale et forfaitaire.

14 voix pour

2025_07 - Création d'un poste permanent à temps complet qui peut être occupé par un agent relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent à temps complet qui peut être occupé par un agent classé dans les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe relevant de la catégorie C, pour la gestion des logements, de la maison médicale, des salles communales, du périscolaire, de la communication sur la commune, et chargé de diverses tâches du fonctionnement général de la collectivité.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique.

La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du Maire, et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

14 voix pour

2025_08 - Subvention exceptionnelle au Comité Souvenir Français - Monument OPEX de Mailly-le-Camp

Monsieur le maire expose au Conseil municipal que la plaque représentant la carte du monde des unités de l'armée de terre ayant perdu des hommes sur le terrain a récemment été détériorée.

Celle-ci est à refaire dans son intégralité pour un montant estimé à 1 700 € TTC.

Une demande de subvention a été formulée le 30 janvier 2025 par la Présidente du Comité du Souvenir Français pour la réfection de cette plaque.

Il est proposé d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle afin d'aider au financement de la réfection de cette plaque.

Le Conseil municipal décide d'attribuer au Comité du Souvenir Français une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € et charge monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025

14 voix pour

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée délibérante des décisions prises dans le cadre des délégations qu'il a reçues, à savoir le remplacement de la serrure de la porte de la chaufferie à la salle du Jard et du cylindre du portail de l'entrée principale de l'école primaire : pour un montant de 988,40 € HT (Menuiserie Gérald Tarin)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré n'émet pas d'observations

14 voix pour

Questions diverses

Rapport Social Unique (RSU)

Lignes directrices de gestion (LDG)

Règlement intérieur

Travaux sur l'autoroute

Travaux nationale 4

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h00.

Monsieur CUSATI Adrien
Secrétaire de séance



Monsieur ROBERT Jean-Claude,
Maire

